



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

Etaient absents : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

Procurations de vote :

Mandants : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

Mandataires : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

Constitution d'une provision 2012 pour les garanties d'emprunt consenties à la Société Foncière Habitat et Humanisme

Rapporteur : Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Vice-Présidente

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016	Montant prévu au BP 2012 : 10 000,00 €
« Provision Garanties d'emprunt »	Montant de l'opération : 7 363,71 €

Résumé :

Il est proposé, en application du règlement des garanties d'emprunt du Grand Besançon, de calculer et de constituer la provision d'un montant de 7 363,71 € relative à l'exercice 2012 pour les garanties d'emprunt accordées à la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Conformément aux délibérations en date du 10 février 2006 et du 4 mai 2007 relatives aux provisions en matière de garanties d'emprunts, la CAGB s'est fixée pour règle de prévoir une provision semi-budgétaire pour les garanties consenties aux emprunts d'organismes privés, sans apport de capitaux publics.

Tel est le cas de trois opérations menées par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour lesquelles la CAGB a apporté sa garantie d'emprunt :

- acquisition et amélioration de deux maisons, 30 rue du Caporal Peugeot à Besançon (délibération du 04/05/07),
- création d'une maison relais de 14 logements, 2 rue des Fontaines à Pouilley-les-Vignes (délibération du 15/10/09),
- acquisition d'un logement PLAI, 56 rue de Dole à Besançon (délibération du 15/09/11).

I. Calcul de la dotation annuelle pour l'exercice 2012

Elle est égale à 2,5 % du montant total des annuités (capital et intérêts) de l'emprunt garanti par la collectivité restant dû par l'emprunteur au 31 décembre de l'exercice précédent.

Soit une provision 2012 de 294 548,24 € (montant total de l'annuité en capital + estimation des frais financiers restant dû) x 2,5% = **7 363,71 €**

II. Application du plafonnement

Rappel des provisions cumulées sur la période 2007-2011 : 20 004,79 €

Provision cible au 31/12/2011 (cumul des provisions au 31/12/2010 + provision 2011) : 27 368,50 €

L'encours de la provision est limité à 10 % du montant total des annuités d'emprunts garantis ou cautionnés par la collectivité au 31 décembre de l'exercice courant, soit :

Plafonnement : 65 784 673,15 € x 10 % = **6 578 467,32 €**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la constitution d'une provision d'un montant de 7 363,71 € pour les garanties d'emprunt consenties par le Grand Besançon à la Société Foncière Habitat et Humanisme.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche-Comté
Le Président
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Reçu le **11 DEC. 2012**